

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU JEUDI 30.01.2023

OUVERTURE DE SEANCE A 18h15

Nombre réglementaire de membres du conseil d'administration : 30
 Quorum : 16
 Nombre de membres effectivement présents : 21

	Excusé.e	Non excusé.e	Remplacé.e par
M. Cavitte, représentant de la collectivité de rattachement	X		
Mme Serre, représentante de la collectivité de rattachement	X		
Mme Lacroix, représentante de la commune		X	
Mme Magry, représentante de la commune		X	
Mme Sanchez, personnalité qualifiée		X	
M. Favennec, personnalité qualifiée	X		
Mme Longy, représentante des parents d'élèves	X		Mme Kernanet
Mme Nard, représentante des parents d'élèves	X		
Mme Amlal, représentante des élèves		X	
M. Gire, représentante des élèves		X	

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Présentation de l'ordre du jour
- Approbation du procès verbal du conseil d'administration de la séance du 28/11/2022 – ANNEXE 1
- - **Fonctionnement pédagogique et éducatif**
 - Organisation des JPO et de forums de présentation des spécialités pour les élèves de 2^{nde} et de 1^{ère} dans le cadre de la journée de solidarité
 - Banalisation des 16 et 17/03/2023 pour les terminales (révisions)
 - Rentrée 2023 : vote sur les principes d'utilisation de l'autonomie de l'établissement comprise dans la DGH et avis sur la création ou suppression de postes. – ANNEXE 2- Diaporama et ANNEXE 3 – Tableau de répartition. Ces deux documents seront transmis après le conseil pédagogique.
- - **Gestion administrative et financière**
 - Décisions budgétaires modificatives pour information
 - Autorisation de signature de conventions et contrats
 - Annulation voyage en Angleterre
 - Point sur les diagnostics immobiliers
- - **Questions diverses**
 - point « suivi » des problématiques soulevées au précédent CA, notamment la signature ou non de la convention avec la piscine de Tulle
 - retour du nombre de parents n'ayant pas visé le cahier de liaison concernant la dématérialisation des bulletins
 - problèmes de chauffage à l'internat du collège Clémenceau qui semblent être récurrents et qui concernent aussi les élèves du lycée
 - demande des parents d'être informés sur Pronote© ou tout autre moyen, de l'absence des professeurs afin de s'organiser pour venir chercher leur enfant
 - question sur les portions à la cantine et les temps courts pour les repas en fonction des emplois du temps
 - appréciations inscrites sur Parcours Sup, pour les terminales, les élèves et leurs parents en seront-ils informés?

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

I. Déroulé de la séance :

Le quorum étant atteint, Monsieur Pinteau ouvre le conseil d'administration et indique que Monsieur Giat, professeur de mathématiques souhaite assister à cette séance du conseil d'administration dans le cadre de sa formation. Sans opposition des membres du CA sa présence est actée sans qu'il puisse prendre part aux votes.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Mme RASSELET, représentante des parents d'élèves, est désignée secrétaire de séance.

Votants : 21
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Présentation de l'ordre du jour :

La convocation a été transmise le 18.01.2023.

➤ Sur saisine des parents d'élèves FCPE :

- point « suivi » des problématiques soulevées au précédent CA, notamment la signature ou non de la convention avec la piscine de Tulle
- retour du nombre de parents n'ayant pas visé le cahier de liaison concernant la dématérialisation des bulletins
- problèmes de chauffage à l'internat du collège Clémenceau qui semblent être récurrents et qui concernent aussi les élèves du lycée
- demande des parents d'être informés sur Pronote® ou tout autre moyen, de l'absence des professeurs afin de s'organiser pour venir chercher leur enfant
- question également sur les portions à la cantine et les temps courts pour les repas en fonction des emplois du temps
- appréciations inscrites sur Parcours Sup, pour les terminales, les élèves et leurs parents en seront-ils informés?

Approbation du procès verbal du conseil d'administration précédent :

Les points suivants sont notés :

Page 9 – il conviendra de rectifier que Monsieur Cavitte – représentant de la région n'a pas pu s'excuser au préalable car il souhaitait assister au CA mais n'a pu s'y rendre car il a trouvé porte close. Ses excuses ont été transmises dans la soirée.

Page 14 – Convention avec l'école primaire Sainte Marie, il est indiqué que Madame Gannac s'interroge... il conviendra de remplacer Madame Gannac, par Monsieur Roche.

Page 15 - Voyage à Bruxelles – il conviendra de rectifier les propos attribués à Madame Dufayard qui a posé une question sur le cadre du voyage à Bruxelles mais pas de demande sur les objectifs pédagogiques recherchés. La partie relative aux objectifs pédagogiques sera retirée.

Le procès-verbal (Annexe 1 jointe à la convocation) est adopté avec les modifications précédentes.

Votants : 21
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

II. GESTION ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE

➤ Journée de solidarité et JPO

Dans le cadre de la journée de solidarité, une journée portes ouvertes sera organisée le 04.03.2022 de 9h00 à 12h30.

Afin de répondre aux besoins exprimés par les élèves, notamment obtenir des renseignements sur les spécialités il est proposé :

- Que certains professeurs ne travaillant pas le vendredi après 16h présentent les spécialités et nouvelles options aux élèves de premières qui le souhaiteraient le vendredi 03.03.2023 de 16h à 19h30
- Que les élèves de terminale présentent aux élèves de 1^{ère} les spécialités.

Tous les collègues ne pouvant pas participer à ce forum seront attendus le 04.03.2023

Cette présentation ne soulève aucune question de la part des membres du conseil d'administration.

L'avis du CA est donc favorable à l'unanimité

Avis sur l'organisation de la journée de solidarité :

Votants : 21
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

➤ Aménagements Révision du baccalauréat 2023

Les épreuves des enseignements de spécialités auront lieu du 20 et 21 mars 2023.

Les élèves de terminale n'auront pas cours de spécialités jusqu'au 27 mars 2023 (instruction ministérielle).

- Révisions le 16 et 17 mars 2023 les Terminales :

Pour les élèves de terminale les cours sont suspendus pour permettre les révisions chez eux.

- Banalisation pour les 2^{nde} et 1^{ère} les 20 et 21 mars 2023

Afin de permettre l'organisation des surveillances et de libérer des salles, il est proposé que les cours de 2^{nde} et 1^{ère} soient banalisés les 20 et 21 mars 2023.

Les cours reprendront pour tous les élèves le 22 mars 2023 conformément aux EDT.

Avis favorable du conseil de la vie lycéenne.

L'avis du CA est favorable à l'unanimité.

Votants : 21
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

➤ Rentrée 2023 : répartition de l'autonomie de l'établissement comprise dans la DGH et avis sur la création et suppression de poste

Monsieur le Proviseur indique que les instances suivantes ont été consultées avant la tenue de cette séance :

- Conseil pédagogique le 23 janvier 2023 – suite à cette instance un document de synthèse présentant les grands principes de la répartition a été transmis aux membres du conseil d'administration et le diaporama de présentation a été communiqué à l'ensemble des professeurs
- CVL le 26 janvier 2023 (où il a été discuté des grands principes d'autonomie)
- Groupe de travail issu du conseil d'administration s'est réuni le 27 janvier 2023.

Monsieur le Proviseur et Madame la Proviseure adjointe indiquent que les documents ci-joints ont été transmis dès le 27 janvier suite à ce groupe de travail :

Annexe 7 – Diaporama – projeté en séance

Annexe 8 – Tableau répartition de la DGH – distribution d'un document récapitulatif en séance.

Il est rappelé aux membres du CA que la DGH pour la rentrée 2023 se base sur une prévision d'effectifs en baisse à hauteur de 5 %, cette baisse occasionne la perte d'une division sur le niveau seconde.

À la rentrée 2023 (10 classes de seconde, soit une classe de seconde en moins versus rentrée 2022) pour 348 élèves entrants, une ouverture serait susceptible d'intervenir si l'effectif entrant est égal ou supérieur à 351 élèves.

Monsieur Pinteau souligne que l'effectif du BTS SAM (Support à l'action managériale) de 14 étudiants aujourd'hui reste faible, en dessous de cet effectif il sera difficile de pérenniser cette offre de formation.

Au total le lycée prévoit d'accueillir à la rentrée 2023 1095 élèves contre 1150 à la rentrée 2022.

Cette perte d'effectifs est visible à l'échelle académique pour l'ensemble de ses établissements avec une perte plus marquée au niveau des établissements primaires.

Dans le secondaire, Monsieur Pinteau précise que le rectorat est tenu de rendre 18 emplois qui se répartissent comme suit : 15 postes et 3 ETP en HSA. Il convient de noter que l'ensemble des académies est soumis aux mêmes contraintes.

De nombreux compléments sont présents dans le diaporama présenté en séance.

Pour ce qui concerne le lycée Edmond Perrier la DGH s'élève donc à 1524,89 heures réparties en 1131,50 Heures Postes (HP) et 213, 39 Heures Supplémentaires Annuelles (HSA). Cette répartition porte à 14 % le taux de HSA. Monsieur Pinteau précise à ce titre que la moyenne académique s'élève à 14,9 % HSA.

L'établissement dispose de 304 h dont la proposition de répartition sera soumise au vote.

Les principes qui ont fondé cette répartition sont les suivants :

- Permettre le fonctionnement des enseignements optionnels
- Permettre le dédoublement de certaines classes de première sur certaines matières (Français)
- Permettre l'allègement des effectifs en langue
- Permettre la mise en place de groupe pour la conduite des travaux pratiques en sciences
- Permettre de développer l'aide personnalisée
- Mettre en place le module de réconciliation avec les mathématiques (Nouveauté de la rentrée 2023 – réconcilier tous les élèves avec les mathématiques et promouvoir l'excellence)

Suite à l'annonce des principes ayant conduit à la répartition, Monsieur Pinteau demande si cela soulève des questions particulières.

Pas de question.

Le tableau global de répartition de la DGH est ensuite présenté à l'ensemble des membres du CA, un document est remis. Celui-ci tient compte des derniers ajustements consécutifs aux consultations préalables (CVL, conseil pédagogique et groupe de travail).

Monsieur Pinteau débute ensuite la lecture, discipline par discipline de la répartition retenue et des conséquences qu'elle engendre (CSR : complément de service rendu, CSD : complément de service donné, BMP : Bloc de moyens provisoires, demande de suppression / création de poste)

Monsieur Maurin demande confirmation de la nécessaire validation de la répartition par le rectorat des propositions formulées par le chef d'établissement. Il évoque notamment le cas de la suppression d'un poste d'enseignant en lettres classiques.

Monsieur Pinteau confirme que le CA émet un avis et que la décision définitive revient bien au rectorat.

Pour l'anglais Monsieur Pinteau informe les membres du CA sur l'écart de -8,22 heures. Celui-ci est du à la demande d'un enseignant à bénéficier d'un temps partiel, de la mobilisation d'un autre enseignant à L'INSPÉ (Institut National supérieur du professorat et de l'éducation) et d'un autre en renfort sur des missions d'inspection. La combinaison de ces contraintes conduit à plusieurs scénarii possibles :

- Accord d'un 16/18 (temps partiel) et CSD de 12 h
- CSD de 14 h
- Suppression du poste

Monsieur Pinteau précise que certains enseignants refusent, de droit au-delà de deux heures, les HSA ce qui peut rendre plus complexe la répartition des heures allouées.

Pour l'espagnol l'établissement propose un CSD de 5,05 h. Le rectorat devra ensuite déterminer avec quel établissement. Le jour du CA le couplage n'était pas connu.

En langue des signes française, Monsieur Pinteau précise que l'ensemble des heures est à prendre en HP, même si 9h ont été allouées et qu'il ne faut plus prendre sur l'autonomie.

Après remarques de Monsieur Maurin sur l'enseignement du russe, Monsieur Pinteau fournit plusieurs éléments de réponse.

Actuellement, au lycée Edmond Perrier, 4 élèves sont concernés par cet enseignement en 1ère. La rectrice s'est engagée à ce que cette cohorte puisse bénéficier de l'enseignement jusqu'à la fin du parcours des élèves. (2023 sera la dernière année où le lycée proposera cette discipline).

Monsieur Maurin demande si les heures sont fléchées : elles ne le sont pas et sont à prendre sur l'autonomie. En effet, comme les années précédentes, les enseignements optionnels sont financés sur l'autonomie propre de l'établissement et en HP. Monsieur Pinteau précise que le rectorat a supprimé l'enseignement du russe à la seule condition de la poursuite des enseignements pour les élèves engagés dans ce parcours.

Monsieur Maurin demande si le rectorat ne pourrait pas accorder en russe des HP ? Monsieur Pinteau répond par la négative.

Monsieur Pinteau précise que si à la rentrée 2023 l'enseignement du russe ne concerne que 2 élèves (arrêt de l'option entre la première et la terminale par exemple) il pourrait être re-évalué d'inscrire les élèves concernés au CNED (Centre National d'Enseignement à Distance).

Madame Brenin souhaite un complément d'information sur le financement des frais induits par une inscription au CNED. Monsieur Pinteau précise que les frais seront évidemment à la charge de l'établissement.

Les représentants des élèves interrogent sur le possible arrêt d'un enseignement facultatif entre la première et la terminale. Monsieur Pinteau précise que cela est bien rendu possible depuis la réforme même s'il est demandé un engagement des élèves sur le cycle dans un souci de cohérence avec les programmes.

Le déroulé de la présentation par discipline reprend et Monsieur Pinteau souligne que les demandes de temps partiels formulées peuvent être des contraintes supplémentaires dans les répartitions de service. Sur ce point, Monsieur Pinteau indique être susceptible de refuser des demandes de temps partiels dans l'intérêt du service, mais que tout sera fait pour satisfaire les demandes.

Madame Mouton, représentante des personnels enseignants souligne que le % de HSA, bien qu'en dessous du seul académique moyen, contraint les enseignants à accepter des heures supplémentaires au-delà des 2 heures « obligatoires » pour maintenir notamment le dédoublement des classes et disposer de conditions d'enseignements plus favorables.

Il est souligné que les temps partiels imposent une répartition des HSA sur une fraction plus faible d'enseignants.

Les enseignants demandent que la situation de l'établissement ne soit pas présentée comme favorable et qu'il ne convient pas de se satisfaire de cette situation. Il serait plus pérenne de créer des heures postes.

Monsieur Pinteau rappelle que l'éducation nationale est, selon le code de l'éducation, la première priorité de la nation. Le budget de l'éducation nationale dépend des budgets qui découlent de l'assiette fiscale. Il faut donc prendre un compte les contraintes budgétaires.

En effet, pour les HSA, les charges patronales sont *de facto* annulées. Il y a moins de charges patronales pour les heures supplémentaires.

Il n'est pas de la compétence du CA de fixer la dotation HP/HSA.

Sciences physiques : Pour cette discipline se pose également la question soit d'un CSD à hauteur de 12,4 heures soit de la suppression du poste.

Au sujet des sciences physiques et chimiques Monsieur Maurin précise que l'un des enseignants dispose d'une décharge syndicale de 11,25 heures.

Monsieur Pinteau indique qu'il soumettra au vote et pour avis le soutien d'une demande de poste spécifique académique au profit du collège Clémenceau qui pourra profiter au titre d'un CSR au lycée Edmond Perrier.

Pour les arts plastiques, il est envisagé une demande de création de poste. Sur ce point, Monsieur Pinteau souligne que, dans un contexte de tension des effectifs si cette création est accordée, il sera probable qu'il faille en supprimer un poste quelque part.

À l'issue de la lecture collective du document remis en séance de répartition des heures de la DHG, Monsieur Pinteau indique que le CA est maintenant appelé à voter sur les principes d'attribution des heures et, pour avis, sur les créations et suppressions de poste.

Tous les votes se feront à bulletin secret. En cas d'égalité la voix du président du CA en l'espèce le chef d'établissement est prépondérante.

Avant de passer aux votes, Madame Mouton souhaite faire lecture d'une motion des enseignants à l'ensemble des membres du CA relative à la dotation globale horaire et au pourcentage d'HSA.

VOTE sur les principes de la répartition de l'autonomie comprise dans la DGH en vue de l'organisation de la rentrée 2023

Votants : 21.

Pour : 11 Contre : 2 Abstention : 8

La répartition globale des heures est adoptée à la majorité.

Vote spécialités STMG : au vu des effectifs il est proposé de réduire le nombre de choix dans les options de manière ponctuelle soit gestion/finance ou RH.

Votants : 21

2 spécialités : 12 3 spécialités : 6 Abstention : 3

La proposition d'un choix limité à deux spécialités est adoptée à la majorité.

Vote POUR AVIS sur la suppression du poste de lettres classiques (vacant à ce jour)

M. le Proviseur indique que le TRM fait apparaître un poste vacant (18h) en lettres classiques suite au départ à la retraite de madame CAUTRES.

Au vu des besoins, il propose la suppression de ce poste.

Votants : 21

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 4

Pour avis, la suppression du poste de lettres classiques est adoptée à la majorité.

À l'issue de ce vote, Madame Brenin s'interroge sur les conséquences pour les agents qui occupent des postes qui seraient susceptibles d'être supprimés.

Monsieur Pinteau précise alors qu'ils bénéficient de la mesure dite de carte scolaire et doivent donc formuler des vœux d'affectation lors des prochains mouvements de mutation.

Vote POUR AVIS sur la suppression d'un poste d'anglais

M. le proviseur indique que le TRM fait apparaître un complément de service de 14h sur le poste du dernier arrivé dans la matière (Mme TAYLOR BROWN).

Toutefois, monsieur le proviseur indique que potentiellement il y a une décharge pour mission académique de 7h et une décharge de 7,50h pour L'INSPÉ.

De plus, dans le futur, il est à prévoir un départ à la retraite.

Il demande l'avis du CA sur la suppression de ce poste.

Votants : 21

Pour : 5 Contre : 11 Abstention : 5

Pour avis, la suppression d'un poste d'anglais est refusée à la majorité.

Vote POUR AVIS sur la suppression d'un poste en physique chimie

M. le Proviseur indique que le TRM fait apparaître un complément de service de 12.4h sur le poste du dernier arrivé dans la matière (M. VERNEDAL).

Toutefois, monsieur le proviseur indique que potentiellement il y a une décharge syndicale de plus ou moins 10h.

Il demande l'avis du CA sur la suppression de ce poste.

Votants : 21

Pour : 6 Contre : 9 Abstention : 6

Pour avis, la suppression d'un poste en physique-chimie est refusée à la majorité

Vote POUR AVIS sur la création d'un poste en arts plastiques :

M. le Proviseur indique que suite à l'ouverture de la spécialité arts plastiques les besoins dans la matière sont de 11.40 et seront stables dans le futur. Afin de consolider le poste et de permettre au collègue nommé de s'investir pleinement dans l'établissement, il propose la création de ce poste.

Il précise également que cela serait certainement un poste spécifique académique.

Il est à noter que Madame DUBOIS est intéressée par ce poste. Elle souhaiterait également un temps partiel qui lui permettrait de se consacrer à ses enseignements au lycée.

Votants : 21

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 2

Pour avis, la création d'un poste en arts plastiques est adoptée à la majorité.

Vote pour avis et soutien vis-à-vis du collège Clémenceau poste spécifique enseignement musical :

M. le Proviseur indique qu'en accord avec le collège Clémenceau et étant donné que le besoin est faible au lycée, il n'y aura pas de demande. Mais il pourrait être intéressant de prévoir un poste spécifique académique à Clémenceau (classe CHAM) avec la spécialité musique du lycée. Ce poste pourrait être un poste spécifique académique qui combinerait les besoins du lycée et du collège Clémenceau avec le départ à la retraite prochain de madame ACKERMANN

Pour : 21 Contre : Abstention : Votants : 21

À l'unanimité le CA du lycée Edmond Perrier émet un avis favorable, pour avis, à la demande de création d'un poste spécifique académique pour le collège Clémenceau.

III. GESTION FINANCIERE :

➤ DBM pour information

D'un montant de 15 138.96 €.

Il s'agit d'une DBM de début de gestion qui a pour objet d'enregistrer les consommations de subventions enregistrées qui ont lieu entre le vote du budget 2023 et cette session du conseil d'administration mais aussi un réajustement des reports de la taxe d'apprentissage.

- - 10 000.00 € pour la subvention de physique-chimie qui a été consommée ;

- - 3 287.20 € pour du fonds social Etat

- - 1 162.87 € sur de la taxe d'apprentissage vu que certaines dépenses de fin de gestion sont venues diminuer le report.

- - 688.89 € divers dons pour boucler le projet web radio.

➤ Autorisation de signature de conventions

○ **Convention pour la participation au Nouveau Festival**

Comme chaque année, la Région Nouvelle Aquitaine organise le Nouveau festival les 10 et 11 mai 2023 à Cenon. Le lycée aimerait participer avec un projet artistique encadré par M. De Blic. Il est demandé d'autoriser le chef d'établissement à signer la convention.

Votants :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

○ **Convention Jeunes en Librairie**

L'objet de cette convention avec l'association Jeunes en Librairie est de redistribuer des bons d'achats individuels à 36 élèves d'une valeur de 30 euros pour acheter des livres contre une participation de l'établissement de 10 euros par élèves.

Votants :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

○ **Convention avec le CDG 19 pour l'accueil d'une stagiaire**

Il s'agit d'une convention qui a pour objet de permettre d'accueillir, une semaine, une fonctionnaire de collectivité territoriale, en phase de reclassement à l'intendance et à la scolarité en vue de permettre la réalisation d'une période d'observation et / ou de mise en situation.

Votants :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

○ **Convention d'adhésion au groupement de commande des déchets toxiques 2023-2026**

L'adhésion à ce groupement assure aux établissements adhérents, une évacuation, un stockage dans les conditions réglementaires obligatoires.

L'établissement coordonnateur est indemnisé des frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement (frais de publication des annonces, affranchissements, frais administratifs divers ...) par la région Nouvelle-Aquitaine.

Les adhérents ne payent donc pas de frais de fonctionnement au coordonnateur du marché.

Votants :

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

○ **Convention dans le cadre du projet MERULE**

Cette convention avec la Maison d'Édition MERULE a pour objet de soutenir le lycée afin de monter un concours de nouvelles avec un comité de lecture.

C'est un projet qui permet de travailler avec un partenaire local (axe3 du projet d'établissement) et grâce à un projet fédérateur culturel (axe 2) d'engager les élèves et de leur permettre de rencontrer des personnes travaillant dans le domaine culturel (parcours avenir et parcours culturel).

De plus, c'est évidemment un moyen de faire rayonner le lycée Edmond Perrier.

L'idée serait de permettre à tout lycéen de Nouvelle aquitaine de présenter une nouvelle.

En revanche, le comité de sélection serait constitué d'un groupe de nos élèves.

Ce travail aurait lieu en 2023-2024 et va être présenté au conseil d'administration du 30 janvier 2023 et l'acte sera rajouté à la demande.

Pour le moment le projet n'est pas entièrement financé car il coute 2 000.00 € et les aides de la Nouvelle-Aquitaine sont suspendues jusqu'en avril 2023 mais le dossier sera redéposé à cette date et si les associations de Parents pouvaient accompagner le projet ça serait une bonne chose.

Votants :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

- **Autorisation de signature du mandat pour intégrer le consortium Erasmus académique**

Ce mandat concerne le consortium académique et permet au coordinateur académique désigné par madame la Rectrice (DAREIC) de signer au nom de l'établissement les demandes faites dans le cadre du consortium

Votants :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

- **Projet Eric Rohmer**

Ce projet a pour objet de faire travailler les élèves sur des textes et des scènes de films d'Éric Rohmer. Il s'agit d'un projet impliquant toute la classe et permettant à chaque élève de trouver sa place dans une démarche collective de création artistique.

Les prestations de l'intervenante seraient, dans la mesure du possible, prises en compte par Pass Culture. Toutefois, il éventuellement réservé sur la ligne projet du service AP, une somme de 1000 au cas où le Pass Culture ne pourrait couvrir les 2000 euros demandés par la Compagnie.

Votants :

Pour :

Contre : 0

Abstention : 0

- Annulation voyage en Angleterre

Compte-tenu des délais, le professeur organisateur a décidé de reporter ce voyage début 2024.

- Point sur les diagnostics immobiliers

La Région Nouvelle-Aquitaine a signé un marché pour réaliser un « Diagnostic des toitures » de l'ensemble des Bâtiment ainsi que les cours en asphaltes. Celui-ci vous a été communiqué. De nombreux travaux sont à entreprendre tant sur l'externat que le bâtiment historique. La Région doit débloquer pour cet été une enveloppe de 80 K € pour l'isolation du toit de l'externat.

Elle va faire réaliser au cours des vacances de février un diagnostic concernant le réseau des eaux-usés pour résoudre les problèmes d'odeurs mais aussi de retenu de nos eaux pluviales.

Rien ne nous encore été confirmé quant sur le plan pluriannuel d'investissement.

Madame Kernanet, représentante des parents d'élèves demande s'il a été ou s'il est envisagé de faire appel à du mécénat pour permettre les travaux de réhabilitation du lycée. Une opération de mécénat a notamment permis de réhabiliter les locaux de la préfecture de Corrèze.

Cette possibilité n'a pas été étudiée jusqu'alors.

IV. QUESTIONS DIVERSES :

- **point « suivi » des problématiques soulevées au précédent CA, notamment la signature ou non de la convention avec la piscine de Tulle**

S'agissant de l'utilisation des installations sportives de la ville de TULLE et celles du lycée, il y a deux conventions qui s'appliquent :

D'une part, une convention cadre conclue en septembre 2021 entre la région, la ville de TULLE qui fixe les principales règles de mise à disposition réciproques des installations sportives et notamment la gratuité pour les installations de la région.

D'autre part, il y a une convention entre chaque établissement, la ville de TULLE et la Région. Celle-ci a pris fin au 31 août 2022, pour ce qui concerne le lycée Edmond Perrier.

Cependant, l'occupation et l'utilisation actuelle du gymnase par les associations de la ville du TULLE, en compensation de l'usage à titre gratuit de la piscine par le lycée continue de s'appuyer contractuellement sur la convention cadre qui, elle, prendra fin au 31 août 2023.

Celle-ci doit faire l'objet d'une renégociation en juin 2023 à laquelle seront associés le lycée René Cassin et le lycée Edmond Perrier.

À cette occasion, il sera évoqué la question de la participation de la ville de TULLE au paiement des fluides mais aussi concernant la responsabilité du gardiennage des biens. En effet, le lycée n'est pas en mesure d'assurer la sécurité du gymnase en dehors des périodes de cours.

- **retour du nombre de parents n'ayant pas visé le cahier de liaison concernant la dématérialisation des bulletins**

Conformément à ce qui avait été acté, le courrier invitant les parents à se signaler a été remis dans les carnets de liaison par les professeurs principaux qui ont assuré la vérification de réception.

Les parents souhaitant un exemplaire papier étaient invités à se signaler.

A ce jour, seule une famille a contacté le secrétariat de scolarité comme il était indiqué.

- **problèmes de chauffage à l'internat du collège Clémenceau qui semblent être récurrents et qui concernent aussi les élèves du lycée**

Les représentants des élèves signalent qu'il ne fait pas froid qu'à Clémenceau mais aussi au lycée René Cassin et à Edmond Perrier.

Monsieur Pinteau et Monsieur Bachellerie précise qu'en dessous de 19°C deux choix sont possibles soit on ferme soit on accueille les élèves. Le choix est orienté préférentiellement vers un maintien de l'accueil des élèves.

Il est indiqué que cette situation est particulière, seule une partie de l'internat était concerné et la gestionnaire de Clémenceau était convaincue que toutes les chambres étaient à 19°C compte tenu du passage récent des agents en charge de la maintenance des installations.

Monsieur Pinteau précise également que l'établissement reste dépendant des délais de réponse des intervenants sollicités.

Monsieur Pinteau insiste pour que les informations soient transmises à la direction.

Monsieur Pinteau reconnaît l'obsolescence du dispositif de chauffage mais souligne la nécessité en cas de température très fraîche de se vêtir plus chaudement.

Il est à noter qu'à chaque fois qu'une réponse est effectuée, le lycée est informé par Clémenceau. M. Bachellerie a informé son homologue de cette difficulté et les pannes semblent désormais avoir été solutionnées.

- **demande des parents d'être informés sur Pronote© ou tout autre moyen, de l'absence des professeurs afin de s'organiser pour venir chercher leur enfant**

Monsieur le Proviseur indique que c'est réellement la pratique dans l'établissement et salue la réactivité du secrétariat de madame la proviseure adjointe pour indiquer au plus vite aux élèves et à leur famille les absences connues. Dès qu'un professeur se signale malade ou est placé en formation, il est entré dans Pronote. Concernant les grèves, il est impossible de savoir qui suivra le mouvement social avant sa première heure de cours.

Monsieur Pinteau assure les parents d'élèves de la vigilance de l'administration et des enseignants sur ce point mais des incidents restent néanmoins possibles.

- **question sur les portions à la cantine et les temps courts pour les repas en fonction des emplois du temps**

Monsieur l'adjoint gestionnaire indique qu'il a fait des rappels au chef de cuisine pour que les élèves qui arrivent en fin de service aient droit au même menu que les autres enfants.

D'autre part, comme il a été décidé en commission menu, les élèves peuvent demander systématiquement du supplément de légumes.

Madame Bloyer reconnaît aussi que la capacité du self est trop faible par rapport à la capacité du lycée. Les équipes de la vie scolaire mettent tout en œuvre pour permettre à chaque élève de manger avant de reprendre les cours. En cas de difficulté les élèves sont invités à se signaler auprès des AED.
Les représentants des élèves signalent que de nombreux élèves ne mangent pas au self par choix.
Madame Pouquet souligne que depuis l'organisation mise en place lors de la crise COVID les difficultés sur le temps de restauration se font de plus en plus rares.
Le représentant des AED souligne qu'en cas de retard après la pause déjeuner celui-ci n'est pas comptabilisé.

En ce qui concerne les portions proposées aux élèves :

Monsieur Bachellerie souligne que les élèves peuvent demander du rab de légumes et d'entrée il ne faut pas hésiter à les réclamer.

Si pas satisfaction auprès du personnel de cuisine, les élèves sont invités à se rapprocher de Monsieur Bachellerie qui précisera autant que de besoin les consignes aux responsables de cuisine.

Les représentants des élèves indiquent qu'il n'a jamais été refusé de supplément aux élèves qui en font la demande, cela est confirmé par les AED et une précision est apportée sur les volumes encore trop importants de gaspillage.

Les élèves précisent que dans d'autres établissements les élèves ne peuvent prétendre qu'à une seule portion de pain, à Edmond Perrier les élèves peuvent en prendre deux.

○ **appréciations inscrites sur Parcours Sup, pour les terminales, les élèves et leurs parents en seront-ils informés?**

Monsieur le proviseur précise que les élèves ont jusqu'au 9 mars pour formuler leurs vœux.

Fiche Avenir - collégalement des indications seront portées sur le lycéen pris en charge par l'établissement sur le futur étudiant qu'il deviendra. Une appréciation sera portée par le chef d'établissement pour chaque vœu déposé par l'élève.

Les conseils de spécialité auront lieu les 13, 16, 22 et 23 mars 2023.

Suite aux conseils de classe, les élèves ont accès aux appréciations formulées et ont jusqu'au 6 avril pour compléter leur dossier.

Le 1^{er} juin les premières réponses auront lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil d'administration se termine à 20h53.

Le proviseur,

Fabrice PINTEAU



La secrétaire de séance,

Mathilde RASSELET

A blue ink signature of Mathilde Rasselet, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

**Motion dénonçant une Dotation Globale Horaire inadaptée aux besoins,
présentée par les représentants des personnels enseignants et d'éducation
élus au Conseil d'Administration du lycée Edmond Perrier**

Tulle, le 30 janvier 2023

Les représentants des personnels élus au Conseil d'administration du lycée Edmond Perrier tiennent à alerter le conseil d'administration concernant la Dotation Globale Horaire octroyée pour la rentrée 2023.

Nous dénonçons fermement le pourcentage des HSA dans cette dotation, qui atteint comme l'an passé 14%, contre 12% en 2021, sans tenir compte des contraintes de l'établissement, surchargeant les personnels et fragilisant les postes. Cette DGH nous apparaît ainsi purement comptable, trop éloignée des besoins pédagogiques et de la recherche de meilleures conditions de réussite pour nos élèves.

Quels que soient les efforts accomplis par la direction de l'établissement, la répartition proposée n'est pas satisfaisante puisqu'elle repose sur des moyens inadaptés pour accomplir nos missions pédagogiques et éducatives auprès des élèves qui nous sont confiés.

